

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ROMANS SUR ISERE



471151

Dénomination : TRYE

n° de gestion : 2011B00408

n° d'identification : 531 132 421

n° de dépôt : A2011/001911

Date du dépôt : 23/03/2011

Pièce : procès-verbal d'assemblée générale du
14/03/2011

TRYE

Société À Responsabilité Limitée au capital de 10 000 euros
Siège social : 3 Rue de l'Université
26000 VALENCE (Drôme)

NOMINATION DES PREMIERS GERANTS

L'an deux mille onze,
et le quatorze mars,

Les soussignés :

- Monsieur Emmanuel RIGNOL,
- Madame Aurélia RUBINO,

agissant en qualité de seuls associés de la société, se sont réunis à l'issue de la signature des statuts pour désigner d'un commun accord la première gérance de la société, conformément aux dispositions des statuts de ladite société.

A cet effet, ils ont convenu et arrêté ce qui suit :

I – NOMINATION DE LA GERANCE

Les soussignés nomment en qualité de gérant de la société :

- **Monsieur Emmanuel RIGNOL,**
demeurant à BOURG LES VALENCE (Drôme) 15 Rue Pompery,

pour une durée indéterminée.

Monsieur Emmanuel RIGNOL déclare accepter les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées, nécessitant de consacrer tout le temps nécessaire à la gestion des affaires sociales et affirme n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptibles de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II - POUVOIRS DE LA GERANCE

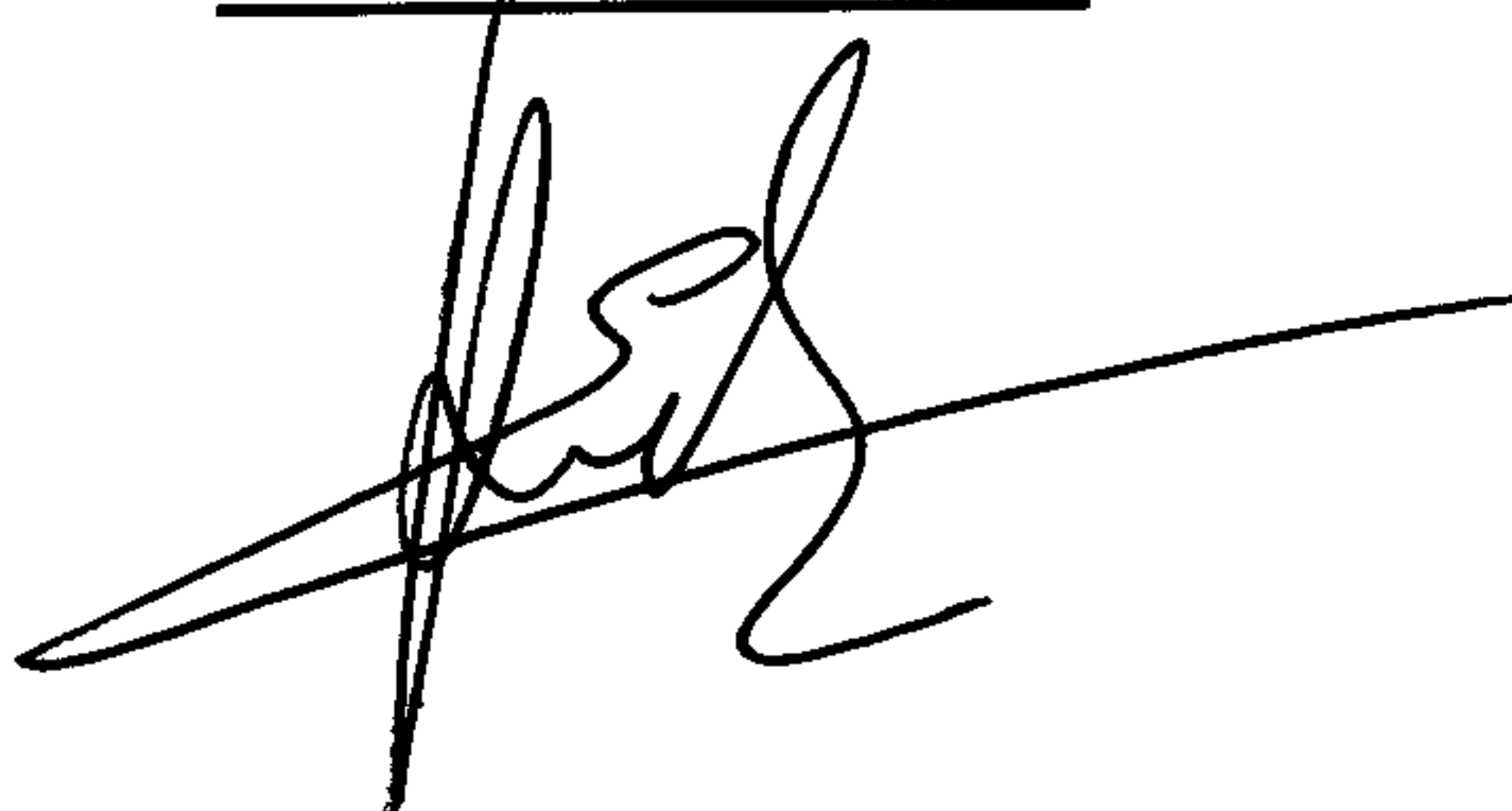
La gérance exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et des conditions statutaires.

III - REMUNERATION DE LA GERANCE

En rémunération de ses fonctions, le gérant aura droit à une rémunération qui sera fixée au cours d'une prochaine délibération des associés.

Il aura droit en outre au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Emmanuel RIGNOL



Aurélia RUBINO

